

BULLETIN DES BUDGETS 2017

Analyse d'un panel d'experts
estimant les effets des budgets
fédéral et du Québec sur les inégalités

Institut du Nouveau Monde

Préparé par Nicolas Zorn
Analyste de politiques

et

Ariane Campeau
Agente de recherche

4 avril 2017



L'Institut du Nouveau Monde (INM) est une organisation indépendante non partisane œuvrant principalement au Québec dont la mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique. L'INM est la référence en participation citoyenne au Québec. L'organisation s'emploie à informer sur les enjeux essentiels, à animer des débats et des conversations sur ces enjeux et à valoriser les idées et projets qui en émanent dans l'opinion publique et auprès des décideurs. Son impartialité et sa neutralité dans les débats sont reconnues. L'INM n'est affilié à aucun parti politique ni à aucun groupe d'intérêt. Fondé en 2003, l'INM est lauréat en 2005 du Prix Claire-Bonenfant du gouvernement du Québec pour les valeurs démocratiques et l'éducation civique.

Par ses activités, l'INM propose une démarche délibérative structurée qui plaît au public et qui donne des résultats, basée sur la formule « informer, débattre, proposer ». La méthode de l'INM se complète par un ingrédient supplémentaire : le plaisir de participer. Son action est réalisée dans un esprit collaboratif et est encadrée par une charte de participation qui favorise un dialogue ouvert pour une diversité d'opinions et de points de vue dans le respect des personnes et des idées. Pour les individus, l'INM organise des activités d'éducation, de formation, de mobilisation et d'appui à l'action citoyenne, comme son École d'été et son École d'hiver destinées aux jeunes de moins de 35 ans, ou le programme À go, on change le monde! L'INM a également élaboré, au bénéfice des organisations, une offre de services aux entreprises, associations et institutions qui souhaitent s'ouvrir et s'adapter à une participation citoyenne de qualité.

L'INM agit dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et des principes du développement durable, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. L'action de l'INM permet d'augmenter la qualité du débat public et la proportion des citoyens qui y participent. Elle contribue au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

Coordonnées générales

5605, avenue de Gaspé, bureau 404
Montréal (Québec) H2T 2A4
514 934-5999 / 1 877 934-5999
www.inm.qc.ca



Table des matières

Faits saillants	1
1. Introduction	2
2. Méthodologie	3
Enjeux méthodologiques	5
3. Résultats – portrait d'ensemble	7
Budget fédéral 2017-2018	7
Budget du Québec 2017-2018	9
Comparaisons avec les budgets précédents	11
4. Résultats – portrait par mesures	13
Budget fédéral 2017-2018	15
Mesure #1 : Modification du Transfert canadien en matière de santé	15
Mesure #2 : Ajout d'un transfert pour les soins à domicile et la santé mentale	16
Mesure #3 : Investissements en santé chez les premières nations	17
Mesure #4 : Bonification du soutien pour les aidants naturels	18
Mesure #5 : Élimination du crédit d'impôt pour transport en commun	19
Mesure #6 : Taxation du tabac et de l'alcool	19
Mesure #7 : Augmentation des ressources pour lutter contre l'évasion fiscale	20
Mesure #8 : Élimination d'échappatoires fiscales	21
Budget du Québec 2017-2018	22
Mesure #9 : Augmentation réelle de 2,6 % des dépenses de programme du Ministère de la Santé et des services sociaux en 2017-2018	22
Mesure #10 : Augmentation réelle de 2,6 % des dépenses de programme du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en 2017-2018	23
Mesure #11 : Augmentation des dépenses admises aux prestataires de l'Aide financière aux études	23
Mesure #12 : Augmentation des bourses pour les étudiants chefs de famille monoparentale	24
Mesure #13 : Réduction de 55 \$ de la facture fiscale pour chaque contribuable payant de l'impôt	25
Mesure #14 : Augmentation de la déduction sur les options d'achat aux fins de l'impôt	26
Mesure #15 : Ajout de sommes pour lutter contre la pauvreté	26
Mesure #16 : Construction de 3 000 logements sociaux additionnels	27
Mesure #17 : Financement de 27 M\$ pour la future Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes	27
Mesure #18 : Investissement de 179 M\$ afin de favoriser l'intégration des immigrants au marché du travail	28
Mesure #19 : Hausse de 40 M\$ du financement annuel pour le milieu autochtones	29
Autres mesures	29
5. Liste des contributeurs au panel d'experts	30



Faits saillants

- Trente-deux experts d'horizons divers ont participé au panel chargé par l'Institut du Nouveau Monde d'évaluer l'impact des principales mesures des budgets du gouvernement fédéral et du Québec sur les inégalités sociales. Dans l'ensemble, le panel estime que les deux budgets font bonne figure pour réduire les inégalités, quoique modestement.
- La note moyenne globale du budget fédéral subit toutefois une baisse par rapport à l'année précédente (de A- en 2016 à B- pour 2017). Pour la première fois en trois ans, le budget du Québec contribuera à réduire les inégalités selon une majorité des membres du panel, alors que l'impact sur les inégalités des budgets Leitão précédents avait été jugé nul l'an dernier (une note de C+) et négatif en 2015-2016 (une note de C).

Budget fédéral

- Le budget fédéral 2017-2018 obtient une note moyenne globale de B-, par rapport à A- l'an dernier. En se prononçant sur les principales mesures du dernier budget du gouvernement du Canada, près de 60 % des experts sondés estiment que le budget aura un effet modérément positif sur la réduction des inégalités. Quelque 30% pensent le contraire. Dans l'ensemble, l'impact serait modéré mais les avis sont relativement dispersés.
- Les mesures prises séparément ont obtenu des notes oscillant entre A- et D+. Selon le panel, cinq des huit mesures fédérales présentées pour évaluation diminueront les inégalités. On y compte les investissements en santé chez les Premières Nations, la lutte à l'évasion fiscale, l'investissement en soins à domicile et en santé mentale, la fusion des crédits d'impôt pour aidants naturels et l'élimination d'échappatoires fiscales.
- Toujours selon le panel, l'élimination du crédit d'impôt pour le transport en commun et la taxation du tabac et de l'alcool augmenteront faiblement les inégalités. La nouvelle entente sur le Transfert canadien en matière de santé de son côté influencerait fortement négativement les inégalités.

Budget du Québec

- Cette année, le budget provincial fait meilleure figure que le budget fédéral avec une note d'ensemble de B. L'effet moyen cumulé des mesures contenues dans le budget provincial est évalué positivement par 66 % du panel alors que 18 % estiment que l'effet sera négatif.
- Selon le panel, neuf des onze mesures provinciales évaluées contribueront à diminuer les inégalités. Celles ayant un impact plus important sont la construction de logements sociaux, les nouvelles sommes pour l'intégration des immigrants au marché du travail, le financement pour les autochtones, l'augmentation des bourses pour étudiants chefs de familles monoparentales et le financement pour l'égalité femmes-hommes. L'augmentation des dépenses de programme en éducation et la baisse d'impôt de 55 \$ par personne auraient un effet plus faible.
- Seules deux mesures provinciales qui ont été évaluées augmenteraient les inégalités, soit l'augmentation des dépenses de programme en santé avec un effet faible et l'augmentation de la déduction sur les options d'achat aux fins de l'impôt avec un effet plus prononcé.



1. Introduction

En plus de nuire à la démocratie, des inégalités économiques et sociales élevées réduisent la réussite scolaire et la mobilité sociale, tout en minant la santé de la population et la croissance économique. Somme toute, des inégalités élevées coûtent cher aux sociétés. Ces constats sont partagés par un nombre étonnant de politiciens, de chercheurs et d'économistes d'ici et d'ailleurs, et par une majorité de grandes organisations internationales telles que l'OCDE, le FMI et l'ONU.

Plusieurs statistiques le démontrent : le Québec n'échappe pas à la hausse des inégalités depuis trente ans. D'ailleurs, selon un sondage Léger/Institut du Nouveau Monde mené en 2014, 70 % des Québécois croient que la réduction des inégalités de revenus devrait être une priorité pour nos gouvernements. De plus, 56 % des répondants jugent que les réformes gouvernementales devraient avoir comme critère de ne pas augmenter les inégalités de revenus, alors que seulement 25 % s'opposent à cette idée. Dans la même veine, 73 % des répondants considèrent que lorsque les gouvernements mettent en place, modifient ou abolissent des programmes sociaux ou des services publics, ils devraient publier des études d'impacts quant à leurs effets possibles sur les inégalités de revenus.

Lorsque nos décideurs politiques proposent des réformes ou un budget comptant de nombreuses mesures, ils n'ont malheureusement pas d'outils pour évaluer si leurs actions augmenteront ou pas les inégalités. Pour pallier à ce manque d'information, il est toutefois possible de consulter un certain nombre d'experts, puis d'agréger et de pondérer leurs réponses. Cette approche permet d'obtenir une estimation approximative des effets d'une politique sur les inégalités sociales.

L'INM s'est prêté à l'exercice. Au printemps 2015, nous avons sollicité l'avis d'une vingtaine d'économistes et d'experts canadiens des politiques publiques sur les répercussions qu'auront, à leur avis, les mesures contenues dans les budgets provinciaux et fédéraux 2015-2016, comme l'élimination graduelle de la contribution santé ou la bonification du plafond de cotisation pour un CELI. Les « Bulletins du budget » de l'INM étaient nés.

Les 32 panélistes ayant participé à l'édition 2017 du Bulletin des budgets proviennent d'horizons diversifiés. Que leur spécialité soit la sociologie, philosophie, économie, santé ou la fiscalité, ils apportent chacun un angle nouveau sur les mesures qui leur sont soumises.

Tout comme un étudiant est évalué dans un bulletin académique, nos gouvernements ont reçu des notes en fonction de l'impact estimé sur les inégalités de leur mesure. A+ indique que l'ensemble des mesures réduirait considérablement les inégalités; E indique que l'ensemble des mesures augmenterait dramatiquement les inégalités. Ces notes extrêmes sont toutefois quasi impossibles à atteindre en pratique, puisqu'il est rare que les effets d'un ensemble disparate de mesures socioéconomiques fassent consensus parmi une pluralité de spécialistes d'horizons différents.



2. Méthodologie

La méthodologie, développée par l'INM, se base sur des études similaires effectuées notamment par l'OCDE (portant sur le protectionnisme) et par le Forum de Davos (au sujet des risques pour l'économie mondiale) et a été enrichie de l'apport d'une dizaine de spécialistes et économistes. À partir du discours du budget et des documents publiés par le ministère des Finances, l'INM a recensé les mesures principales et a retenu les plus pertinentes à soumettre au panel. Celles-ci étaient choisies en fonction de leur probabilité à avoir une influence sur la distribution des revenus. Au moyen d'un questionnaire en ligne, les panélistes devaient pour chaque mesure et pour le budget dans son ensemble :

- estimer si **l'effet** sur les inégalités est positif, négatif ou neutre/insignifiant, en allouant une note de 5 à -5. Un chiffre positif signifie que la mesure réduit les inégalités, alors qu'un chiffre négatif indique une augmentation des inégalités, zéro étant un effet nul.
- estimer l'ampleur de **l'impact** des mesures, en allouant à la mesure une note entre 0 et 10. L'impact peut représenter autant le nombre de personnes touchées que l'ampleur de ses effets. L'échelle d'estimation varie de 0 (aucun impact), 1 (impact négligeable), 5 (impact significatif), 10 (impact majeur).

Si les panélistes estimaient que les effets ou impacts des mesures sont contradictoires et/ou absolument impossibles à estimer même approximativement, ils pouvaient s'abstenir de répondre. Voici deux exemples fictifs d'évaluation d'une mesure du budget :

Mesure #1: Augmentation de la TVQ d'un point de pourcentage (EXEMPLE FICTIF)

Effet estimé* sur les inégalités : -2

Explications de la note : l'effet peut être estimé comme étant modérément négatif, car, malgré les déductions pour produits de base, le taux effectif des taxes de vente combinées sur le revenu consommé varie de 6% pour le quintile le moins riche à 4,3% pour le quintile le plus riche. L'objectif de cette mesure étant de remplacer la perte de revenus provenant de baisses d'impôts, leur effet sur les revenus de l'État semble être peu important.

Impact estimé** sur les inégalités : 10

Explication de la note : l'impact peut être estimé comme étant important, car il touche l'ensemble de la population

Mesure #2 : Ajout de 200 places de maternelle 4 ans en milieu défavorisé (EXEMPLE FICTIF)

Effet estimé* sur les inégalités : 4

Explications de la note : l'effet peut être estimé comme étant très positif, car ce genre de mesure est reconnu comme étant nettement favorable à la mise à niveau nécessaire pour les enfants en milieu défavorisé, ceux-ci ayant souvent déjà accumulé un certain retard dans le développement de leurs capacités d'apprentissage.

Impact estimé** sur les inégalités : 1

Explication de la note : ne bénéficiant qu'à un petit nombre d'enfants, cet ajout de 200 places est une rafraîchissante goutte d'eau dans un gros verre

Une fois les résultats obtenus, nous avons multiplié ces deux estimations pour obtenir un indice de l'effet global de chacune des mesures, et du budget dans son ensemble, sur les inégalités. Ainsi, l'effet d'une mesure (augmentera ou réduira les inégalités) est pondéré selon l'ampleur de son impact. Nous pouvons ensuite allouer à la mesure une note correspondant à cet indice de l'effet global, selon cette grille de notation :

Grille de notation

A+	5 à 3,1	B+	0,8 à 0,5	C+	0	D+	-0,5 à -0,8	E	-3,1 à -5
A	3 à 1,5	B	0,4 à 0,3	C	-0,1 à -0,2	D	-0,9 à -1,4		
A-	1,4 à 0,9	B-	0,2 à 0,1	C-	-0,3 à -0,4	D-	-1,5 à -3		

Définition des inégalités - Pour estimer l'effet et l'impact des mesures du budget sur les inégalités, une définition précise de celles-ci est requise. Nous souhaitons savoir si les mesures (réformes) augmentent ou réduisent les inégalités économiques et sociales. Par inégalités économiques, nous entendons les écarts de revenus ou de richesses à long terme entre la classe moyenne et les mieux nantis, entre les mieux nantis et les moins nantis ou entre les moins nantis et la classe moyenne. Par inégalités sociales, nous référons à des inégalités d'opportunités ou de résultats qui sont indépendantes des efforts, des talents ou des libres-choix des individus (écarts d'espérance de vie entre quintiles de revenus, mobilité sociale différente, accès au crédit, au système de justice, à l'éducation ou à des soins de santé, etc.).

Voici la liste des mesures que nous avons retenues :

Budget fédéral 2017-2018

- Mesure #1 : Modification du Transfert canadien en matière de santé
- Mesure #2 : Ajout d'un transfert pour les soins à domicile et la santé mentale
- Mesure #3 : Investissements en santé chez les premières nations



- Mesure #4 : Bonification du soutien pour les aidants naturels
- Mesure #5 : Élimination du crédit d'impôt pour transport en commun
- Mesure #6 : Taxation du tabac et de l'alcool
- Mesure #7 : Augmentation des ressources pour lutter contre l'évasion fiscale
- Mesure #8 : Élimination d'échappatoires fiscales

Budget du Québec 2017-2018

- Mesure #9 : Augmentation réelle de 2,6 % des dépenses de programme du Ministère de la Santé et des services sociaux en 2017-2018
- Mesure #10 : Augmentation réelle de 2,6 % des dépenses de programme du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en 2017-2018
- Mesure #11 : Augmentation des dépenses admises aux prestataires de l'Aide financière aux études
- Mesure #12 : Augmentation des bourses pour les étudiants chefs de famille monoparentale
- Mesure #13 : Réduction de 55 \$ de la facture fiscale pour chaque contribuable payant de l'impôt
- Mesure #14 : Augmentation de la déduction sur les options d'achat aux fins de l'impôt
- Mesure #15 : Ajout de sommes pour lutter contre la pauvreté
- Mesure #16 : Construction de 3 000 logements sociaux additionnels
- Mesure #17 : Financement de 27 M\$ pour la future Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Mesure #18 : Investissement de 179 M\$ afin de favoriser l'intégration des immigrants au marché du travail
- Mesure #19 : Hausse de 40 M\$ du financement annuel pour le milieu autochtones

Enjeux méthodologiques

Comme toute étude, un tel exercice possède évidemment quelques limites. D'abord, les résultats seront évidemment influencés par la composition du panel. Le nombre de panélistes est certes plus élevé que l'an dernier, cet élément ne pourra jamais être complètement évacué. De plus, certaines mesures sont complexes et peuvent avoir des effets ambigus ou contradictoires. Ces nuances rappellent les limites d'un tel exercice.

Il faut prendre en compte qu'il existe plusieurs types d'inégalités : entre riches et pauvres, entre moins nantis et classe moyenne et entre mieux nantis et classe moyenne. Mais il en existe aussi entre hommes et femmes, jeunes et vieux, Québécois de longue date et nouveaux arrivants, et ainsi de suite.

Il n'y a pas que les ressources matérielles et financières qui sont inégalement distribuées; il y a aussi les ressources symboliques (un titre honorifique, un diplôme), de même que les ressources sociales et



politiques (réseaux de contacts, accès aux décideurs) qui ont un impact déterminant sur les inégalités de revenus et de richesse. Toutes ces ressources doivent être considérées pour évaluer correctement l'impact des réformes sur les inégalités. Des études de cas et des évaluations plus poussées permettraient d'approfondir notre connaissance à cet égard, répondant à un besoin bien exprimé par la population.

Évidemment, en aucun cas un exercice estimatif comme le Bulletin des budgets ne peut remplacer des études de cas poussées et spécifiques. Dans la mesure où celles-ci sont indisponibles ou impossibles à produire dans un si court délai (tout juste après le dépôt des budgets), le Bulletin présente néanmoins une alternative intéressante. Le Bulletin du budget permet de fournir une première impression informée sur les différentes mesures mises de l'avant par nos gouvernements. Toutefois, ceux-ci limitent souvent l'accès aux données permettant d'estimer correctement les effets probables avant de mettre les citoyens devant le fait accompli, ou d'en mesurer les effets après-coup.

En ce sens, le Bulletin des budgets est également un appel à la transparence et à l'accessibilité aux données gouvernementales, tant pour les chercheurs que pour les citoyens. C'est surtout un premier pas dans une direction prometteuse, en espérant que les gouvernements prennent l'habitude de systématiquement mesurer l'effet de leurs politiques sur les inégalités économiques et sociales, éclairant ainsi leurs décisions et les débats publics à venir.

À noter, les mesures ont parfois été annoncées dans les semaines ou mois précédant le budget. Étant budgétées pour la première fois, elles peuvent toutefois être incluses dans le questionnaire pour rendre l'évaluation globale du budget plus complète.



3. Résultats – portrait d'ensemble

Nous avons demandé aux 32 spécialistes du panel d'analyser chacune des mesures séparément. Nous avons compilé leurs réponses pour chacune des mesures, puis nous avons estimé les résultats moyens pour l'ensemble des mesures, tant pour le budget fédéral que pour le budget provincial. Cette section présente un portrait d'ensemble pour les deux budgets. Dans l'ensemble, le panel estime que les deux budgets font bonne figure pour réduire les inégalités, quoique modestement.

Budget fédéral 2017-2018

En se prononçant sur les principales mesures du dernier budget du gouvernement du Canada, près de 60 % des experts sondés estiment que le budget aura un effet positif sur la réduction des inégalités. Dans l'ensemble, l'impact serait modéré, mais les avis sont relativement dispersés. En moyenne, l'effet global est légèrement positif, ce qui vaut au budget fédéral la note de B-, une baisse sentie face à la note de A- recueillie l'an dernier. Le portrait par mesure permet d'explicitier ces résultats.

Compilation des évaluations des mesures

Effet	Impact	Effet global	Note
1,0 (1,6)	32% (21,2 %)	0	B-

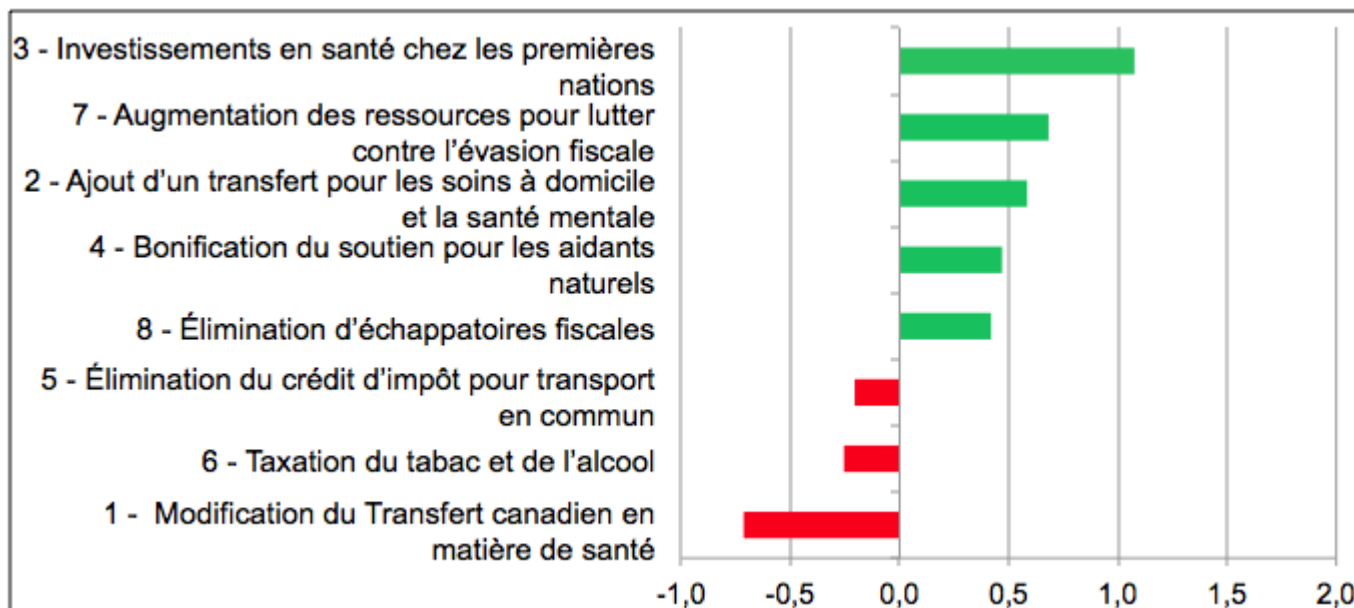
Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*

Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
59%	9%	29%

* Moyenne des pourcentages de panélistes estimant l'effet des mesures comme étant neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

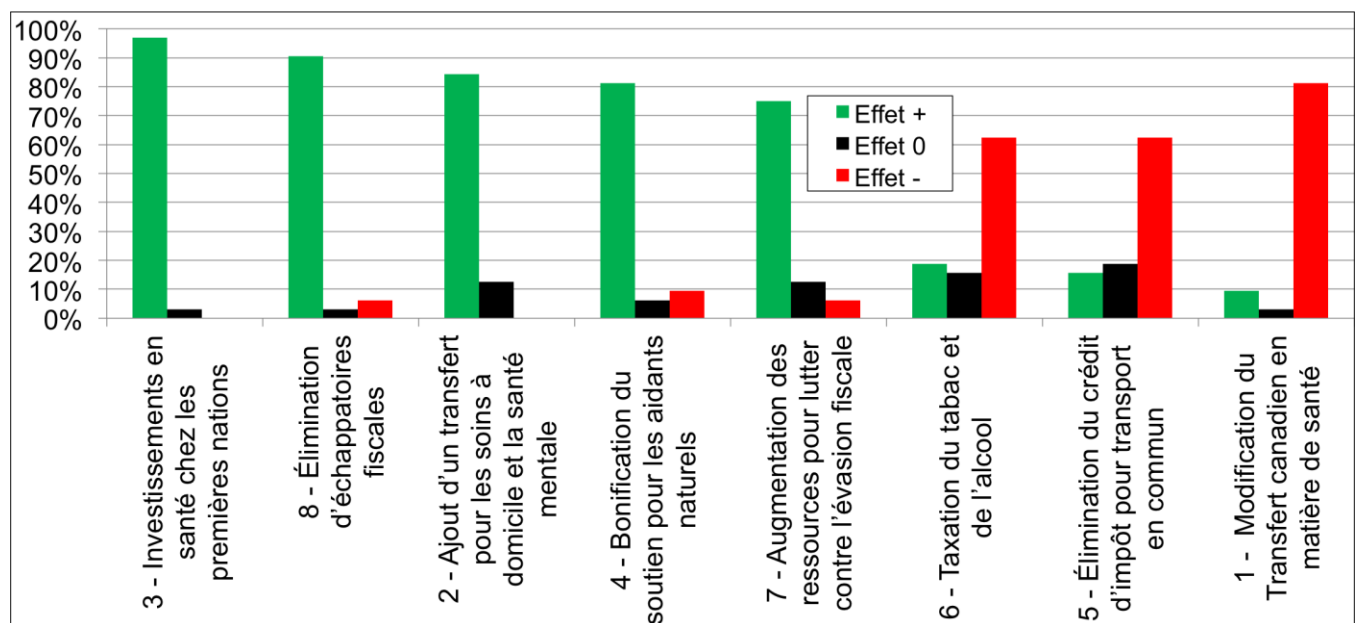
Graphique 1 : Effet global des principales mesures du budget fédéral sur les inégalités



Cinq des mesures évaluées sont considérées par les panélistes comme contribuant à réduire les inégalités : les investissements en santé chez les premières nations, l'augmentation des ressources afin de lutter contre l'évasion fiscale, l'ajout d'un transfert pour les soins à domicile et la santé mentale, la bonification du soutien pour les aidants naturels et l'élimination d'échappatoires fiscales. Le panel considère que certaines mesures augmenteront faiblement les inégalités comme l'élimination du crédit d'impôt pour transport en commun et la taxation du tabac et de l'alcool. La nouvelle entente sur le Transfert canadien en matière de santé est évaluée comme ayant un effet plus fort sur l'accroissement des inégalités.

Le graphique 1 agrège les estimations des effets faites par les membres du panel, mais plusieurs avis modérés peuvent être contrebalancés par une opinion forte. Autrement dit, sous une moyenne peuvent se cacher de profondes divergences. À cette fin, le graphique 2 illustre le niveau de consensus au sein des spécialistes consultés. Pour ce faire, nous avons compilé le pourcentage de panélistes estimant l'effet neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (les augmente), ainsi que les refus de répondre.

Graphique 2 : Niveau de consensus des spécialistes consultés pour les mesures du budget fédéral 2017-2018 *



* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non illustrées ici.

On constate que le niveau de consensus pour chacune des mesures prises individuelles est relativement élevé : soit elle les augmente, soit elle les diminue. Deux mesures sortent cependant du lot, soit la taxation des produits du tabac et de l'alcool et l'élimination du crédit d'impôt pour transport en commun. Dans les deux cas, les experts estiment que l'effet sur les inégalités sera négatif dans une proportion d'environ 60 %, la balance se séparant également entre un effet positif et un effet neutre.



Budget du Québec 2017-2018

L'effet des mesures annoncées par le gouvernement du Québec est globalement estimé comme étant plutôt favorable à la réduction des inégalités, les panélistes leur attribuant un effet global moyen de 1,4. À 32 %, l'impact moyen est jugé semblable à celui du budget fédéral. Avec une note de B, le gouvernement provincial améliore sensiblement sa performance comparativement à l'an dernier, lors qu'il avait récolté une note de C+. Plus des deux tiers des panélistes abondent dans le sens d'une réduction des inégalités avec ce nouveau budget.

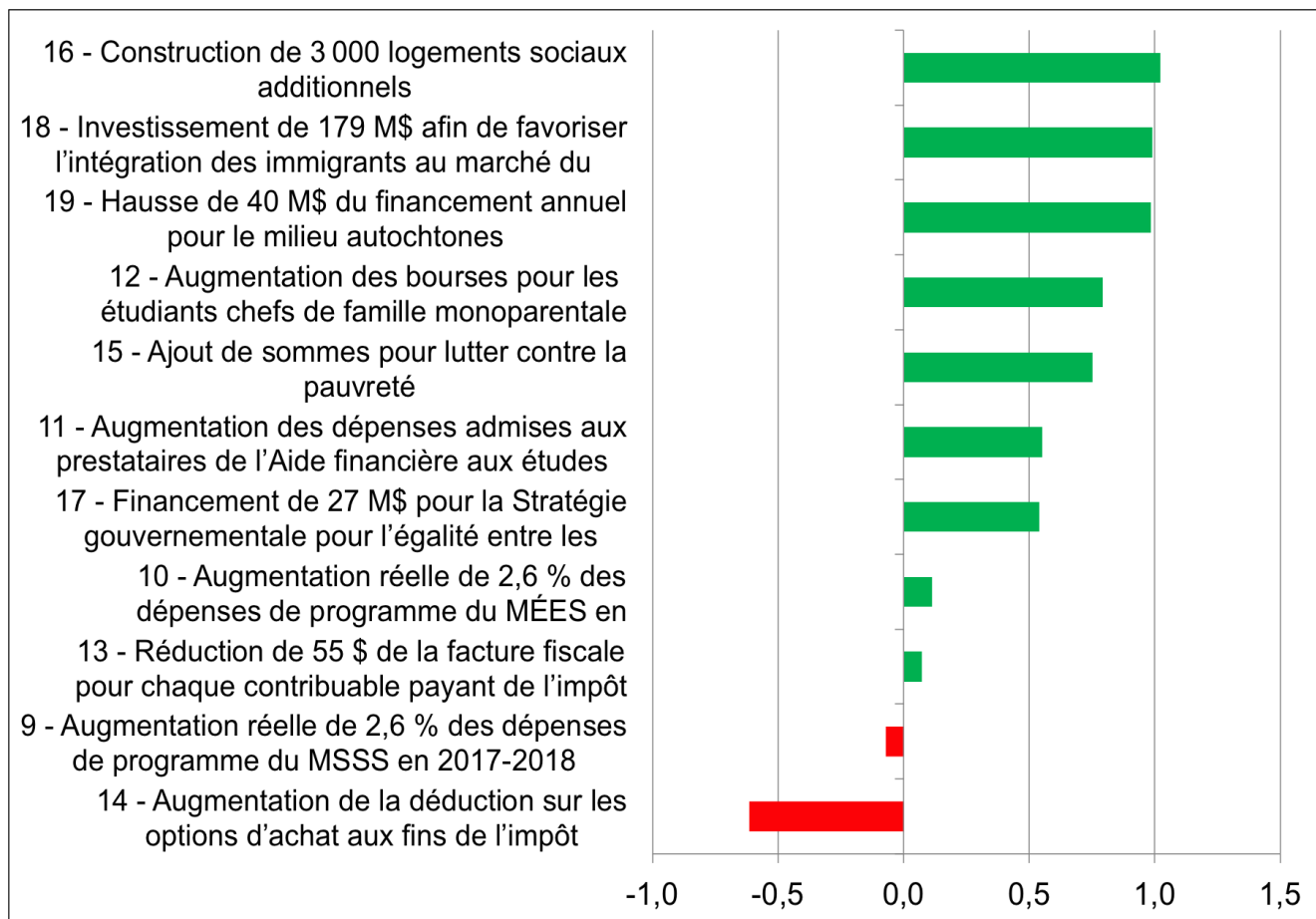
Compilation des évaluations des mesures			
Effet	Impact	Effet global	Note
1,4 (1,7)	32% (23,2 %)	0,4	B

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
66%	10%	18%

* Moyenne des pourcentages de panélistes estimant l'effet des mesures comme étant neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

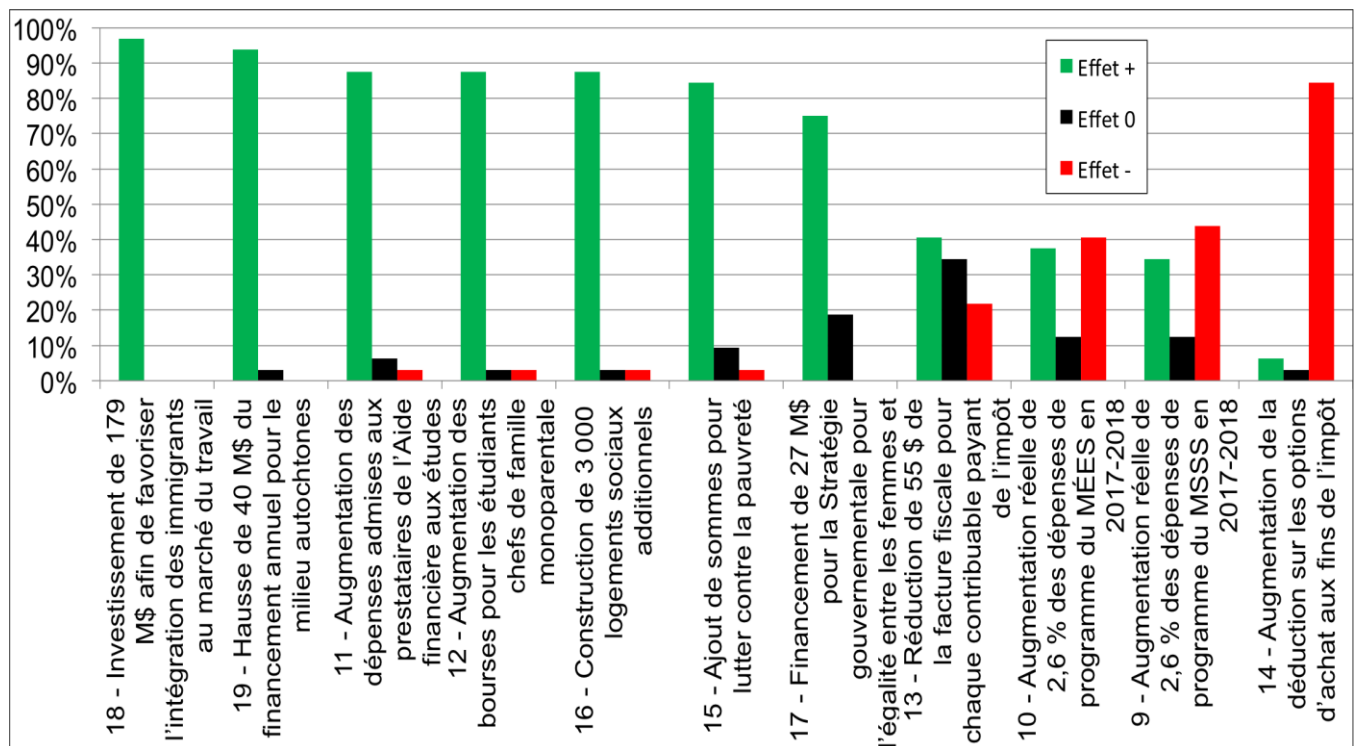
Graphique 3 : Effet global des principales mesures du budget du Québec sur les inégalités



Ici, sept des mesures sont évaluées comme ayant un impact important sur les inégalités. C'est le cas de la construction de 3 000 logements sociaux, les mesures d'intégration des immigrants au marché du travail, le financement additionnel pour les peuples autochtones, les nouvelles mesures en Aide financière aux études, la lutte à la pauvreté et le financement de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans une moindre mesure, l'augmentation des dépenses de programme en éducation et la baisse d'impôt de 55 \$ contribuent aussi à réduire les inégalités. Le panel évalue aussi que l'augmentation des dépenses de programme du MSSS augmentera légèrement les inégalités alors que l'ampleur de l'augmentation de la déduction sur les options d'achat sera beaucoup plus grande.

Dans la même veine que notre démonstration pour le budget fédéral, le graphique 3 illustre le niveau de consensus au sein des spécialistes consultés. L'ensemble des résultats est compilé dans le tableau 1, dans la prochaine section.

Graphique 4 : Niveau de consensus des spécialistes consultés pour les mesures du budget du Québec 2017-2018*



* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non illustrées ici.

Ainsi, les panélistes s'entendent à plus de 70 % sur les effets de 8 des 11 mesures, dont 7 sont évaluées comme réduisant les inégalités. Les investissements pour l'intégration des immigrants au marché du travail et l'augmentation du financement pour les autochtones sont des mesures particulièrement consensuelles avec plus de 90 % des panélistes qui estiment un effet positif sur les inégalités.

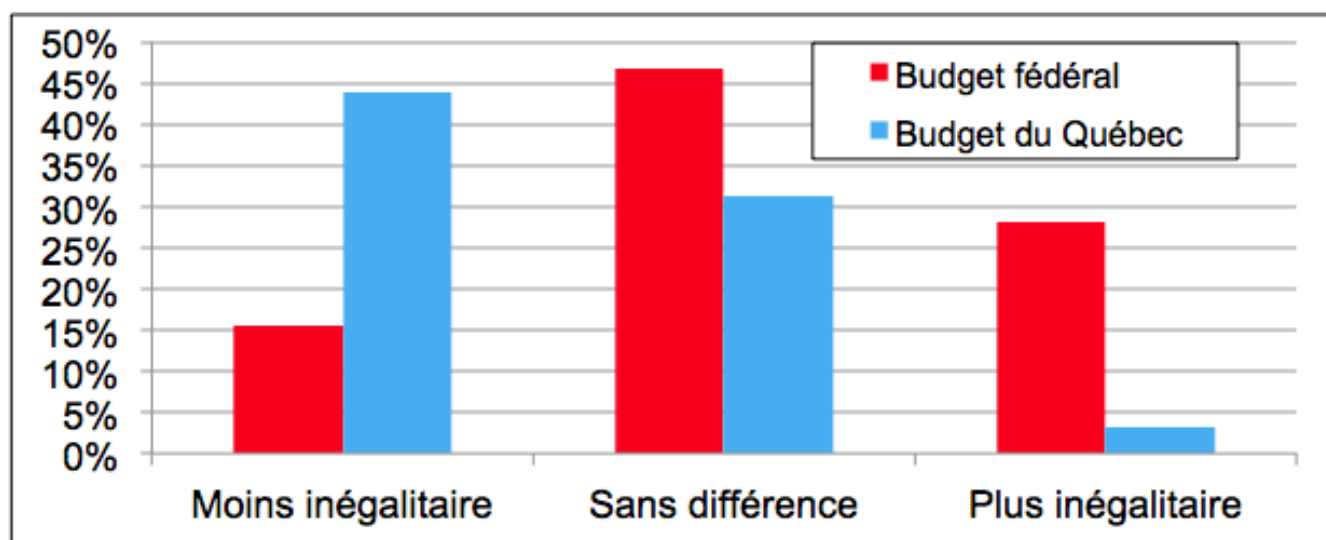


Trois mesures divisent particulièrement le panel quant à leur effet global, soit la baisse d'impôt de 55 \$ par personne, l'augmentation des dépenses de programme du MÉES et l'augmentation des dépenses de programme du MSSS. Dans les deux derniers cas, beaucoup des panélistes trouvaient difficile d'évaluer l'effet des mesures sans savoir précisément où le gouvernement injectera ces sommes. Notons aussi que les participants sont nombreux à évaluer l'effet de la baisse d'impôt comme étant neutre par rapport aux inégalités.

Comparaisons avec les budgets précédents

Nous avons également demandé aux panélistes de comparer les deux budgets de cette année avec ceux de l'an dernier. Les résultats se trouvent dans le graphique ci-dessous.

Graphique 5 : Estimation par les panélistes des effets des budgets 2017-2018 sur les inégalités, comparativement à ceux de l'an dernier



D'emblée, près de la moitié des panélistes estime que le budget fédéral 2017-2018 n'est pas plus ou moins inégalitaire que celui de l'an dernier. Ce budget ayant été présenté comme un budget de continuité par bien des acteurs, ce résultat est peu surprenant. À noter, près de 30 % des experts le considèrent comme plus inégalitaire.

Au niveau fédéral, l'effet moyen des mesures annoncées par le nouveau gouvernement Trudeau était estimé nettement favorable à la réduction des inégalités. Le budget fédéral 2016-2017 se méritait la note de A-. Fait notable, le niveau de consensus pour les panélistes était élevé. L'année précédente, le dernier budget du gouvernement de Stephen Harper (2015-2016) avait été jugé sévèrement par les experts consultés qui, dans l'ensemble, lui avaient attribué la note D+ parce que ce budget allait avoir comme effet global d'augmenter substantiellement les inégalités économiques et sociales.

Avec la sortie de son budget, le gouvernement du Québec voulait envoyer le message qu'il réinvestirait cette année dans les programmes, message qui semble appuyé par les impressions du panel. Plus de 40 % d'entre eux estiment que ce budget est moins inégalitaire que celui de l'an dernier alors que 30 % le considèrent sans différence.

Dans l'ensemble, l'effet moyen des principales mesures du budget provincial 2016-2017 sur les inégalités avait été jugé nul par les experts consultés l'an dernier, ce qui avait valu la note de C+ au 2^e budget Leitão; les 33 membres du panel d'experts considéraient que certaines mesures accroîtraient les inégalités et que certaines autres les réduiraient, mais que leurs effets auraient tendance à s'annuler. L'année précédente, les spécialistes consultés considéraient que le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec aurait comme effet d'augmenter légèrement les inégalités économiques et sociales ce qui lui avait valu la note C, la note de passage.



4. Résultats – portrait par mesures

L'effet de chacune des mesures retenues peut varier beaucoup et même diviser le panel. Leur impact peut être très large et profond, tout comme il peut être restreint, voire même négligeable. Ainsi, une mesure fortement régressive touchant peu d'individus aura probablement un faible effet global, bien que négatif.

Cette section examinera une à une l'ensemble des mesures, où un court descriptif sera suivi de commentaires diversifiés et représentatifs mis de l'avant par les panélistes. Pour maintenir l'anonymat de ces extraits, le genre masculin sera appliqué de façon générique.

Effet vs impact : un rappel des définitions

Estimation de l'effet (5 à -5) : permet de estimer si la mesure en question augmente, réduit ou maintient les inégalités, en allouant une note de 5 à -5. Un chiffre positif signifie que la mesure réduit les inégalités, alors qu'un chiffre négatif représente une augmentation des inégalités, zéro étant un effet nul.

Estimation de l'impact (0 à 10) : estimation du nombre de personnes touchées par la mesure et/ou de l'ampleur de ses effets. Par exemple, l'échelle d'estimation varie de 0 (aucun impact), 1 (impact négligeable), 5 (impact significatif), 10 (impact majeur).

Tableau 1 : Ensemble des résultats selon la mesure estimée, pour les deux budgets

	Effet	Écart-type	Impact	Écart-type	Effet global	Note
1- Modification du Transfert canadien en matière de santé	-1,4	1,5	51%	22,2	-0,7	D+
2- Ajout d'un transfert pour les soins à domicile et la santé mentale	2,0	1,3	30%	21,8	0,6	B+
3- Investissements en santé chez les premières nations	3,2	1,3	34%	21,7	1,1	A-
4- Bonification du soutien pour les aidants naturels	1,6	1,7	30%	17,6	0,5	B
5- Élimination du crédit d'impôt pour transport en commun	-0,8	1,6	25%	21,4	-0,2	C-
6- Taxation du tabac et de l'alcool	-0,8	1,9	33%	26,1	-0,3	C-
7- Augmentation des ressources pour lutter contre l'évasion fiscale	2,1	1,9	33%	27,4	0,7	B+
8- Élimination d'échappatoires fiscales	1,8	1,6	23%	11,5	0,4	B
Moyenne des estimations des mesures du budget fédéral	1,0	1,6	0,3	21,2	0,3	B-

	Effet	Écart-type	Impact	Écart-type	Effet global	Note
9- Augmentation réelle de 2,6 % des dépenses de programme du MSSS en 2017-2018	-0,2	2,3	41%	25,5	-0,1	C
10- Augmentation réelle de 2,6 % des dépenses de programme du MÉES en 2017-2018	0,2	2,8	47%	28,6	0,1	B-
11- Augmentation des dépenses admises aux prestataires de l'Aide financière aux études	2,0	1,2	28%	22,7	0,6	B+
12- Augmentation des bourses pour les étudiants chefs de famille monoparentale	2,7	1,6	29%	25,8	0,8	B+
13- Réduction de 55 \$ de la facture fiscale pour chaque contribuable payant de l'impôt	0,2	1,2	32%	32,9	0,1	C+
14- Augmentation de la déduction sur les options d'achat aux fins de l'impôt	-2,6	1,8	23%	14,0	-0,6	D+
15- Ajout de sommes pour lutter contre la pauvreté	2,7	1,8	28%	20,6	0,8	B+
16- Construction de 3 000 logements sociaux additionnels	3,1	1,7	33%	21,5	1,0	B
17- Financement de 27 M\$ pour la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes	1,7	1,3	32%	29,6	0,5	B+
18- Investissement de 179 M\$ afin de favoriser l'intégration des immigrants au marché du travail	2,9	1,4	35%	24,5	1,0	A-
19- Hausse de 40 M\$ du financement annuel pour le milieu autochtones	2,9	1,4	34%	22,6	1,0	B+
Moyenne des estimations des mesures du budget du Québec	1,4	1,7	32%	23,2	0,4	B

Budget fédéral 2017-2018

Mesure #1 : Modification du Transfert canadien en matière de santé

Description : Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est l'un des programmes permettant au gouvernement fédéral de transférer des ressources financières aux provinces. La nouvelle entente pour les prochaines années prévoit une hausse suivant la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, avec un plancher d'au moins 3 %, comparativement à un taux de 6 % garanti, de 2011 à 2016. Au minimum, les transferts aux provinces du TCS ne seront donc que de 3 %, soit un manque à gagner de 4,4 milliards (G\$) sur 5 ans par rapport à l'entente précédente. Si la croissance nominale du PIB canadien est de 4,5 % (exemple : 2 % d'inflation et 2,5 % du PIB réel), le manque à gagner sera deux fois moindre.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
-1,4 (1,5)	51% (22,2 %)	-0,7	D+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
9%	3%	81%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : La vaste majorité des panélistes abondent dans le sens d'une augmentation modérée des inégalités. Diverses analyses sous-tendent ce point de vue. On pointe du doigt le fait que cette croissance moins rapide forcera les provinces à couper dans d'autres programmes sociaux et que l'état aura moins de ressources pour répondre aux besoins grandissant en santé en raison du vieillissement de la population. Certains relativisent tout de même la situation : « Si le transfert annoncé est de 3 %, c'est un plancher et les provinces iront chercher presque 4,5 % de sorte que l'effet ne sera pas énorme. Il n'en reste pas moins que si l'on diminue même de peu les transferts en santé, on creuse les inégalités, les plus pauvres étant dépendants du système public tout en étant plus malades ».

D'autres mécanismes sont mis de l'avant pour expliquer une hausse des inégalités dans ce contexte. L'un d'entre eux l'explique par le fait que la fiscalité fédérale serait moins dommageable pour l'économie : « Le ralentissement de la croissance du transfert impliquera une redistribution moindre des ressources financières à travers le Canada. Les provinces pourraient en conséquence faire un plus grand usage de la tarification ou d'impôts dédiés, qui sont en général plus régressifs que la fiscalité fédérale. » Dans la même veine, on souligne que les provinces les plus pauvres auront plus de difficulté à préserver la qualité des soins. Pour un panéliste, le risque pour l'équité est que « les gouvernements permettent au privé de se développer pour compenser les manques à gagner au public ».

Pour un petit nombre, l'effet n'est pas clair à ce moment-ci. On mentionne qu'on ne sait pas comment les provinces réaménageront leurs dépenses ou comment elles combleront ce manque à gagner, ce qui pourrait se concrétiser tant par une augmentation des inégalités que par un effet neutre.



Mesure #2 : Ajout d'un transfert pour les soins à domicile et la santé mentale

Description : En plus du TCS, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser aux provinces 11 G\$ au cours des 10 prochaines années afin d'investir dans les soins à domicile et de soutenir les initiatives en matière de santé mentale. Si ce transfert se veut dédié aux vocations des soins à domicile et à la santé mentale, l'entente reconnaît toutefois la relation asymétrique avec le Québec et ce dernier pourra investir ces sommes dans le respect de ses priorités.

Analyse : Cette mesure est généralement bien accueillie par les panélistes. L'effet positif sur les inégalités est expliqué par le fait que les personnes les plus pauvres sont les plus dépendantes du système public, particulièrement en santé mentale. Un panéliste souligne que « les besoins en soins à domicile ne font qu'augmenter, et la santé mentale est souvent maltraitée par le système de soins existant. Les plus nantis réussissent à s'en sortir, mais sans mesures de soutien de l'État les plus pauvres restent souvent pris avec des problèmes difficilement surmontables ». Un bémol est cependant mis par la plupart d'entre eux puisqu'on ne sait pas à l'heure actuelle ce que fera le gouvernement du Québec avec ces sommes additionnelles.

Quelques-uns soulignent que les montants impliqués sont relativement faibles dans le contexte de la santé : « l'effet sur la répartition peut être positif, mais 1,1 milliard par année n'est pas une somme considérable par rapport à l'ampleur du problème réel ».

Un petit nombre de panélistes n'y voient qu'un effet neutre. L'un d'entre eux l'argumente ainsi : « Cette mesure n'a pas d'effet distinct de la réduction générale du taux de croissance des transferts en santé. Il est particulièrement difficile de dire si l'orientation des sommes par le gouvernement fédéral aurait un effet spécifique sur les inégalités ».

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,0 (1,3)	30% (21,8 %)	0,6	B+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
84%	13%	0%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Mesure #3 : Investissements en santé chez les premières nations

Description : Le budget 2017 prévoit l'octroi de 813 millions (M\$) sur 5 ans afin d'améliorer la santé des autochtones. Ces investissements visent différentes sphères de la santé, comme santé maternelle et infantile, les maladies chroniques et infectieuses, la santé mentale, mais aussi une stratégie sur les drogues. Le financement veut faciliter l'accès à des professionnels de soins de santé et de santé mentale que l'on dit « appropriés » sur le plan culturel. C'est 128 M\$ qui seront versés dès 2017-2018. On ne précise pas la manière dont transitera l'argent, à savoir s'il servira à financer des programmes ou s'il sera versé aux ressources locales en santé.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
3,2 (1,3)	34% (21,7 %)	1,1	A-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
97%	3%	0%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : Cette mesure est très consensuelle en ce qui a trait à son effet somme toute important sur les inégalités. On explique son impact par le caractère extrêmement vulnérable de la population ciblée. Un panéliste y va de ce commentaire : « Les peuples autochtones sont ceux chez qui les inégalités se font le plus sentir, alors que la population générale n'est souvent que peu au courant de leur situation. Il est aberrant qu'un pays si riche et développé que le Canada ait des gens qui y vivent dans de telles conditions. Cette mesure, bien que relativement modeste en termes de financement, devrait pouvoir commencer à réduire ces inégalités frappantes. »

Plusieurs limites sont cependant mises de l'avant par les panélistes. Alors que certains pointent du doigt nombre limité de personnes à qui s'adresse la mesure, d'autres soulignent la profondeur des problèmes auxquels on s'attaque : « Il était plus que temps que le gouvernement canadien s'affaire à améliorer la santé des populations du Canada les plus affectées par divers problèmes de santé. J'estime l'impact relativement faible puisque les problèmes étant chroniques, liés à la colonisation et au manque de pouvoir politique, ces sommes qui sont bienvenues ne pourront faire beaucoup néanmoins. » Dans le même ordre d'idées, certains des experts jugent ces ressources tout simplement insuffisantes alors que pour d'autres, il faudrait aussi s'assurer que les institutions locales jouent bien leur rôle afin que cette mesure soit efficace.



Mesure #4 : Bonification du soutien pour les aidants naturels

Description : Le gouvernement fédéral fusionne dès cette année trois crédits d'impôt visant à soutenir les aidants naturels par un seul crédit d'impôt non remboursable, il faut donc payer de l'impôt pour pouvoir en bénéficier. Les montants admissibles ne semblent pas augmenter ou diminuer, mais le gouvernement veut en permettre l'accès à plus de contribuables en permettant à la personne à charge de gagner plus avant que le crédit ne commence à diminuer. Ce crédit engagera des dépenses additionnelles de 310 M\$ sur 5 ans, dont 50 M\$ dès cette année (environ 12 M\$ pour le Québec). En 2014 pour l'ensemble du Canada, 473 000 personnes avaient demandé l'un des trois crédits originaux au Canada pour un total de 210 M\$¹, soit un montant de près de 500 \$ par personne. Basé sur ces montants, nous pouvons extrapoler qu'environ 24 000 personnes additionnelles recevront ce crédit d'impôt au Québec. Toujours pour soutenir les aidants naturels, le gouvernement propose la création d'un nouveau programme au sein de l'assurance-emploi. Un aidant naturel pourra désormais demander jusqu'à 15 semaines de prestations afin de prendre soin d'un proche.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
1,6 (1,7)	30% (17,6 %)	0,5	B

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
81%	6%	0%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : Une forte majorité des panélistes estiment que la mesure diminuera modérément les inégalités. Les experts s'entendent plus sur l'impact de la mesure, comme en témoigne l'écart-type. Cet effet est expliqué par la simplification de la demande et la nature difficile des épisodes de vie qui sont associés à l'utilisation de la mesure. Un panéliste souligne aussi que les soins prodigués par les aidants naturels permettent aux aidés d'avoir une meilleure qualité de vie que s'ils étaient placés dans une institution, loin de leurs proches.

Pour les panélistes qui voient une augmentation des inégalités, le principal mécanisme passe par la diminution de la présence des femmes sur le marché du travail. L'un d'entre eux y va de ce commentaire : « On retire des aidants naturels du marché du travail, on diminue donc leurs revenus. Les aidants naturels sont souvent des aidantes qui, hors du marché du travail, n'accumuleront ni revenu conséquent ni contribution à leur fonds de pension ». Un autre souligne que la fusion ne change rien au fait que ce nouveau crédit ne bénéficiera qu'aux familles qui ont suffisamment de revenus pour être imposables.

Un panéliste a toutefois quelques réserves quant aux informations fournies par le gouvernement, soulignant que certaines sont inexactes : « D'abord, la fusion des trois crédits d'impôt permettra à la personne à charge "aidée" ayant une déficience d'avoir un revenu plus élevé, avant que le crédit pour la personne aidante ne voit son crédit diminuer. De plus, le crédit d'impôt n'est pas remboursable, mais son versement va à la personne qui l'aide, et non pas à l'aidée. Enfin, le crédit pour aidant naturel ne couvre plus l'aide pour un parent de 65 ans et plus à la maison sans déficience. ».

¹ Ministère des Finances du Canada, « Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations », Gouvernement du Canada, 2017.



Mesure #5 : Élimination du crédit d'impôt pour transport en commun

Description : Vu par le gouvernement comme inefficace, le crédit d'impôt pour transport en commun est aboli dès le 1^{er} juillet 2017. Ce crédit non remboursable s'appliquait sur les titres mensuels et annuels. Le gouvernement prévoit ainsi économiser plus d'un milliard de dollars sur 5 ans. Environ 1,8 M de personnes avaient demandé ce crédit en 2014², soit un montant moyen de 110 \$ par personnes par année. Étant non remboursable, ce crédit d'impôt profitait donc à ceux ayant des impôts à payer.

Analyse : Les avis du panel sont quelque peu partagés sur l'effet de cette mesure, ce qui se concrétise par un effet faiblement négatif sur les inégalités et un impact modéré. Pour certains, le rôle du transport en commun dans la réduction des inégalités ne passe pas par un crédit d'impôt : « Ce serait en favorisant le développement des transports en commun et en diminuant leur coût qu'on réduirait les inégalités. Il est donc plus juste de supprimer ce crédit inefficace et qui ne profite qu'aux familles dont les revenus sont imposables ». La nature régressive du crédit est aussi soulignée par d'autres participants.

Somme toute, la plupart voient dans cette mesure une augmentation des inégalités, tout en modérant son impact. Du côté de ceux qui estiment que l'effet sera neutre, la faiblesse des montants serait en cause. Un panéliste soulignait aussi que l'effet est difficile à calculer si l'on ne connaît pas la distribution de revenus de ceux qui l'utilisaient.

Mesure #6 : Taxation du tabac et de l'alcool

Description : Le gouvernement fédéral va chercher de nouveaux revenus des taxes applicables aux produits du tabac et à l'alcool. Il a annoncé une hausse de 2 % des différentes catégories de taxes sur les produits alcoolisés et une hausse de 2,5 % sur l'achat de cigarettes. Le gouvernement prévoit aller chercher environ 35 M\$ en revenus annuels additionnels au Québec. La taxation du tabac affecte 4,5 fois plus les ménages du quintile de revenu le plus pauvre que pour ceux du quintile le plus riche, avec un taux effectif moyen de l'impôt sur le tabac de 0,45 % de leurs revenus, contre 0,1 %,

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
-0,8 (1,6)	25% (21,4 %)	-0,2	C-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
16%	19%	63%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
-0,8 (1,9)	33% (26,1 %)	-0,3	C-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
19%	16%	63%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

² Ministère des Finances du Canada, « Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations », Gouvernement du Canada, 2017.

respectivement³. Dans le même ordre, la taxation de l'alcool affecte 1,6 fois plus les ménages du quintile le plus pauvre que pour ceux du quintile le plus riche, avec un taux effectif moyen de l'impôt sur l'alcool de 0,21 % de leurs revenus, contre 0,13 %, respectivement. D'un autre côté, une hausse du prix pourrait s'accompagner d'une baisse de la consommation ou encore d'une augmentation de la consommation des cigarettes de contrebande.

Analyse : Dans l'ensemble, le panel est divisé sur cette hausse de taxe. D'emblée, plusieurs panélistes se sont questionnés sur la nature des inégalités à analyser dans le cadre de cette mesure. L'un d'eux y va de ce commentaire : « Tout dépend de comment on entrevoit la taxe sur le tabac. Si l'on considère les inégalités sociales de santé, elles vont diminuer puisque les personnes les plus pauvres étant les plus sensibles au prix, elles diminueront leur consommation. Comme elles consomment plus et que le tabagisme explique en gros le tiers des inégalités sociales de santé, l'effet sera très positif. » Un autre souligne que « même s'il pouvait y avoir une augmentation des inégalités au niveau du revenu disponible, il pourrait aussi y avoir une diminution des inégalités de santé. »

Certains soulignent que « cette mesure est susceptible de toucher davantage les gens à revenus modestes » alors que pour d'autres « la taxe additionnelle est trop faible pour faire une différence ». Un autre panéliste souligne que « l'effet est toutefois plutôt incertain [...], et l'on risque effectivement de voir une certaine frange de la population se tourner vers la contrebande ».

Un panéliste précise toutefois que « le changement pour l'accise sur l'alcool ne fait qu'indexer de 2% le taux q_i n'avait pas bougé depuis le milieu des années 1980. Dans le cas des produits du tabac, les droits d'accise sont ajustés pour tenir compte de l'élimination de la surtaxe imposée aux fabricants canadiens. »

Mesure #7 : Augmentation des ressources pour lutter contre l'évasion fiscale

Description : Le gouvernement fédéral a rehaussé de 18 % le financement de l'Agence du revenu du Canada (ARC) visant à lutter contre l'évasion fiscale. Un montant additionnel de 78 M\$ sur 5 ans sera alloués à intensifier les activités de vérification, embaucher davantage de vérificateurs et spécialistes, cibler les cas d'impôt international à risque élevé et d'évitement fiscal abusif et améliorer la qualité des travaux d'enquête. Le gouvernement prévoit récupérer 2,5 G\$ sur 5 ans grâce à ces mesures. Il est cependant difficile de savoir où les efforts seront ciblés : le travail au noir, les déclarations fiscales des entreprises multinationales, les fonds dirigés vers des paradis fiscaux, etc.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,1 (1,9)	33% (27,4 %)	0,7	B+
Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.			
Niveau de consensus*			
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif	
75%	13%	6%	
* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.			

³ Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, tableaux détaillés, 1997-2009 ; Statistique Canada, CANSIM tableaux 203-0022 et 183-0006. Les estimations et calculs proviennent de : Francis FORTIER et Simon TREMBLAY-PEPIN, « Les taxes à la consommation et les inégalités au Québec », Institut de recherche et d'informations socio-économiques, septembre 2014.



Analyse : Il semble y avoir un fort consensus de la part des panélistes quant à l'effet de réduction des inégalités de cette mesure. L'un des experts explique : « Les efforts de lutte à l'évasion et l'évitement fiscal renforcent la solidité du système fiscal en général. Ils ont pour effet de faire augmenter l'adhésion sociale à l'action gouvernementale financée par les taxes et impôts. » Plusieurs modèrent toutefois les résultats en fonction de qui sera ciblé et des sommes récupérées. Un participant indique que « théoriquement, la lutte à l'évasion fiscale réduit les inégalités puisque ce sont les plus riches qui s'évadent... Pratiquement, tout dépend des mesures mises en place : lutter contre le travail au noir des assistés sociaux augmentera les inégalités alors que s'attaquer aux stratégies d'évitement fiscal des plus riches amènera des ressources financières à l'état pour soutenir ses programmes sociaux ».

À l'inverse, l'un d'entre eux considère que cela fera augmenter faiblement les inégalités : « les derniers efforts de lutte à l'évasion fiscale au Québec ont ciblé des restaurateurs suite aux modifications des méthodes de perception de la TVQ. Politiquement, c'est plus facile de s'attaquer à ceci même si l'on affuble l'étiquette d'évasion fiscale en laissant sous-entendre qu'on parle des riches ».

Mesure #8 : Élimination d'échappatoires fiscales

Description : Le budget fédéral promet aussi un resserrement des règles créant des échappatoires fiscales. Ainsi, on prévoit dès cette année éliminer le recours à la comptabilité fondée sur la facturation pour certains professionnels (comptables, dentistes, avocats, médecins, vétérinaires, chiropraticiens). Cette méthode permet de comptabiliser les revenus d'un contrat seulement au moment de la facturation, laissant une marge de manœuvre au professionnel pour choisir l'année fiscale qui lui convient le mieux afin de facturer ses services, optimisant ainsi les impôts qu'il doit payer.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
1,8 (1,6)	23% (11,5 %)	0,4	B
Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.			
Niveau de consensus*			
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif	
91%	3%	6%	
* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.			

Analyse : Les résultats sont sans équivoque, tous s'entendent pour dire que cette mesure réduira les inégalités, mais plusieurs doutent de l'ampleur. Comme le souligne l'un d'entre eux : « Ces professionnels ayant généralement des revenus assez élevés, une augmentation de leurs impôts devrait réduire les inégalités, mais je doute que cet effet soit très substantiel. » On souligne aussi que le nombre de personnes touchées devrait être relativement faible. Un panéliste considère toutefois que le nom donné par le gouvernement de la mesure est erroné : « la règle de la comptabilisation de certains professionnels ne peut être qualifiée d'échappatoires fiscales. »



Budget du Québec 2017-2018

Mesure #9 : Augmentation réelle de 2,6 % des dépenses de programme du Ministère de la Santé et des services sociaux en 2017-2018

Description : Le gouvernement prévoit une hausse de l'inflation de 1,6 % pour 2017. Lorsque la valeur nominale prend en compte cette dernière, la valeur ajustée de la hausse des dépenses de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) représente une croissance réelle de 2,6 %. De cette augmentation, près du quart va à l'augmentation de la rémunération des médecins, qui obtiendront 419 M\$ de plus⁴. Si le gouvernement avait maintenu depuis son élection la croissance nominale des dépenses en santé à 4,1 % (soit la croissance annuelle des coûts de santé selon le Conference Board⁵), les dépenses devraient plutôt augmenter de 7,7 % cette année pour maintenir un niveau de financement constant depuis 2014.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
-0,2 (2,3)	41% (25,5 %)	-0,1	C

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
34%	13%	44%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : Les avis des panélistes sont extrêmement partagés sur cette mesure qui est évaluée comme faiblement négative sur les inégalités. Pour certains, le système a beaucoup souffert au cours des dernières années et le mal est déjà fait. Un panéliste souligne d'ailleurs que la question porte sur l'évolution des dépenses de santé depuis 2014 plutôt que sur l'augmentation des dépenses de santé en 2017-2018.

Un panéliste souligne que ce sont les plus pauvres qui sont à la merci des services publics, mais aussi que « les travailleuses de la santé au bas de l'échelle font les frais d'un non-ajustement des ressources aux dépenses réelles (y compris l'alourdissement des clientèles) ». Certains d'entre eux estiment que « la part qui est dévolue aux médecins est trop forte et elle vient réduire l'impact positif que cette mesure pourrait avoir sur l'ensemble de la population ». Dans plusieurs cas, les panélistes soulignaient qu'ils manquaient d'information sur l'utilisation que le gouvernement fera de ces sommes pour en évaluer l'effet.

⁴ Charles LECAVALIER, « L'austérité a fait mal », *Journal de Québec*, 29 septembre 2016. En ligne : <http://www.journaldequebec.com/2016/09/29/lausterite-a-fait-mal>

⁵ Institut du Québec, « L'adoption d'innovations en santé au Québec. Propositions de modèles alternatifs », *Note de recherche*, mars 2017, p. 5, tableau1. En ligne :

http://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/recherche/8576_innovations-sante_idq-br_.pdf?sfvrsn=2.

À noter, ce taux de 4,1 % exclut la croissance des dépenses engendrées en moyenne par le vieillissement de la population à venir.



Mesure #10 : Augmentation réelle de 2,6 % des dépenses de programme du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en 2017-2018

Description : Prenant en compte la hausse de l'inflation pour 2017, la valeur ajustée de la hausse des dépenses de programme du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) représente une croissance réelle de 2,6 %. Si le gouvernement avait maintenu la croissance nominale des dépenses en éducation à 3,5 % (soit le taux de croissance des coûts du système selon le parti du gouvernement au moment de son élection⁶), il faudrait plutôt augmenter les dépenses de 8,6 % cette année pour maintenir un niveau de financement constant depuis 2014.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
0,2 (2,8)	47% (28,6 %)	0,1	B-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
38%	13%	41%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : Bien que plus de 40 % des panélistes estiment que la mesure aura un effet négatif sur les inégalités, les résultats agrégés indiquent que la mesure aurait un effet faiblement positif sur les inégalités. L'un des participants indique que « l'accès à l'éducation est un facteur majeur d'égalisation sociale ». Les avis restent partagés et plusieurs remettent en question la suffisance des ressources. Un panéliste y va de ce commentaire : « un investissement en éducation est probablement la meilleure façon de lutter contre les inégalités à long terme, mais, dans le cas présent, la hausse ne semble pas assez importante pour avoir un impact significatif. » Encore une fois, on souligne l'impact de ces politiques sur les femmes qui sont majoritairement employées dans le système d'éducation.

Mesure #11 : Augmentation des dépenses admises aux prestataires de l'Aide financière aux études

Description : En décembre dernier, le gouvernement annonçait un réinvestissement récurrent de 69 M\$ dans l'Aide financière aux Études (AFE)⁷. Cet investissement vise à bonifier le montant mensuel reçu pour les étudiants admissibles au programme. Il représente un montant moyen de 460 \$ de plus en bourse par année pour plus de 146 000 étudiants. Selon les données du dernier rapport statistique de l'AFE sur

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,0 (1,2)	28% (22,7 %)	0,6	B+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
88%	6%	3%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

⁶ Parti libéral du Québec, « Cadre financier : Élections générales 2014 », 2014. En ligne : http://www.plq.org/files/documents/07_cadre_financier_2014.pdf.

⁷ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, « Plus de 157 000 étudiants auront accès à une aide financière aux études bonifiée », Gouvernement du Québec, 15 décembre 2016. En ligne : <http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/detail/article/plus-de-157-000-etudiants-aurent-acces-a-une-aide-financiere-aux-etudes-bonifiee/>



l'année 2012-2013⁸, seulement 27 % des bénéficiaires du programme habitaient chez leurs parents et 70 % d'entre eux vivaient avec des revenus annuels de 15 000 \$ ou moins, incluant les revenus de prêts et de bourses.

Analyse : Une forte majorité des panélistes estime que la mesure aura un effet modérément positif sur les inégalités. En revanche, plusieurs nuancent l'idée que les étudiants sont une population vulnérable, comme le souligne ce panéliste : « Toute bonification du revenu des étudiants diminue les inégalités. Il n'en reste pas moins que les étudiants sont moins à risque de pauvreté à long terme, même en l'absence de cette bonification. » Pour un autre, cela dépend des sources de financement des étudiants bénéficiaires dans le présent : « Si leurs revenus sont bas, mais que leur consommation est financée par des parents ou prêts, un montant additionnel en bourse ne changera pas grand-chose dans une perspective de long terme. Mais à court terme, il peut y avoir un effet. »

Mesure #12 : Augmentation des bourses pour les étudiants chefs de famille monoparentale

Description : En décembre dernier, le gouvernement annonçait une aide additionnelle pour les chefs de famille monoparentale aux études⁹. Cet investissement de 11 M\$ en Aide financière aux études permettra à 11 000 étudiantes et étudiants de recevoir en moyenne 990 \$ de plus en bourses annuelles. 90 % des bénéficiaires de cette mesure sont des femmes.

Analyse : Cette mesure est jugée positivement par une forte majorité du panel. Un panéliste souligne qu'elle cible une population vulnérable : « Cette mesure aide clairement un segment de la population parmi les moins favorisés. Les montants sont quand même intéressants, et en aidant les gens aux études la mesure favorise également une diminution des inégalités en augmentant le potentiel de revenus de ces individus une fois leurs études terminées. » Pour un autre des experts, cette mesure agit non seulement sur les femmes dans le présent, mais aussi sur le revenu familial à long terme et les enfants.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,7 (1,6)	29% (25,8 %)	0,8	B+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
88%	3%	3%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

⁸ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, « Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université », Gouvernement du Québec, 2013. En ligne :

http://www.afe.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_enquete_conditions_vie_2013.pdf

⁹ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, « Plus de 157 000 étudiants auront accès à une aide financière aux études bonifiée », Gouvernement du Québec, 15 décembre 2016. En ligne :

<http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/detail/article/plus-de-157-000-etudiants-aurent-acces-a-une-aide-financiere-aux-etudes-bonifiee/>



Mesure #13 : Réduction de 55 \$ de la facture fiscale pour chaque contribuable payant de l'impôt

Description : Le gouvernement annonce une baisse d'impôt de 55 \$ pour tous les contribuables imposables au moyen d'une hausse du montant personnel de base. Par la suite, le montant personnel de base sera indexé chaque année (la réduction d'impôt sera récurrente et permanente). La mesure représente plus de 270 M\$ en 2017-2018. Selon le gouvernement, 88 % de la baisse d'impôt profitera aux contribuables dont le revenu est de 85 405 \$ ou moins, soit environ 3,7 millions de personnes. Près de 40 % des contribuables ont un revenu insuffisant pour bénéficier de cette mesure, soit 2,4 millions n'ayant que des revenus non imposables¹⁰.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
0,2 (1,2)	32% (32,9 %)	0,1	C+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
41%	34%	22%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : Près de 40 % des panélistes estiment que cette mesure aura un effet bénéfique sur les inégalités alors que 35 % y voient un effet neutre. L'ampleur de l'effet est plutôt dispersée au sein des experts comme en témoigne l'écart-type. Si la plupart soulignent que cette baisse d'impôt touchera un nombre important de gens, on indique aussi que « le montant en gains est finalement minime ». D'autres indiquent que même si l'on doit payer de l'impôt pour bénéficier de la baisse d'impôt, elle touchera tout de même de nombreuses personnes dont le revenu est faible et son effet sera plus fort pour les gens à moindre revenu.

Pour plusieurs participants, le fait que les très pauvres n'en bénéficieront pas, mais qu'une tranche de la population à faible revenu oui rend difficile l'analyse du sens de la mesure. Pour sept des panélistes, l'effet sera négatif. L'un d'entre eux souligne que puisque « ce montant touche seulement ceux qui ont des revenus imposables, les inégalités devraient augmenter, mais uniquement de manière très légère, car les montants par personne sont très bas ».

¹⁰ Ministère des Finances du Québec, « Statistiques fiscales des particuliers : année d'imposition 2013 », Gouvernement du Québec, 2013. En ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/statistiques/fr/STAFR_sfp_2013.pdf

Mesure #14 : Augmentation de la déduction sur les options d'achat aux fins de l'impôt

Description : En février dernier, le gouvernement annonçait une harmonisation de l'imposition des options d'achat d'action, dont le taux de déduction était de 25 %¹¹. Ces options forment généralement une importante partie de la rémunération des dirigeants d'entreprises. Cette mesure coûtait 51 M\$ en 2014¹². Arguant que le reste du Canada impose moins ce type de revenu, le gouvernement a fait passer le taux de déduction à 50 % pour les entreprises cotées en bourses ayant une masse salariale au Québec de 10 M\$ ou plus.

Analyse : Près de 85 % des experts estiment que cette mesure augmentera modérément les inégalités. Un panéliste a ce commentaire : « Il s'agit d'une des pires idées du budget, d'un point de vue strictement fiscal. De plus, il s'agit d'une baisse d'impôt pour les très riches. Le gouvernement se tire dans le pied en participant à l'érosion de sa base d'imposition. Il aurait été beaucoup plus pertinent de convaincre les autres provinces de hausser leur taux, car cette forme de rémunération n'a pas prouvé son efficacité pour les actionnaires. » Un autre nuance en soulignant que « si cette mesure permet de ne pas pénaliser les résidents du Québec, alors à plus long terme cette mesure pourrait favoriser l'entrepreneuriat et la croissance ». Un répondant explique également que l'impact devrait somme toute être faible : « La mesure devrait approfondir les inégalités au Québec puisqu'elle bénéficie aux salariés à hauts revenus. Leur nombre étant limité, l'impact de la mesure le sera aussi. »

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
-2,6 (1,8)	23% (14 %)	-0,6	D+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
6%	3%	84%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Mesure #15 : Ajout de sommes pour lutter contre la pauvreté

Description : Un soutien financier additionnel pour les cinq prochaines années a été annoncé, afin de lutter contre la pauvreté. Parmi les principales mesures, notons 4,4 M\$ en ressources annuelles supplémentaires pour le Fonds québécois d'initiatives sociales qui intervient dans diverses sphères : développement social et communautaire, prévention de la pauvreté, intégration en emploi, insertion sociale, etc. De plus, 900 000 \$ par année sont prévus pour soutenir les jeunes vulnérables de 16 à 29 ans via les Carrefours jeunesse-emploi et 1,4 M\$ seront dédiés à la lutte à l'itinérance.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,7 (1,8)	28% (20,6 %)	0,8	B+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
84%	9%	3%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

¹¹ Tommy CHOUINARD, « Une baisse d'impôt pour les dirigeants d'entreprises », La Presse, 21 février 2017. En ligne : http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201702/21/01-5071673-une-baisse-dimpot-pour-les-dirigeants-dentreprises.php?utm_source=dlvr.it&utm_medium=twitter

¹² Ministère des Finances du Québec, « Dépenses fiscales édition 2016 », Gouvernement du Québec, 2016. En ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2016.pdf

Analyse : Pour près de 85 % du panel, cette mesure réduira modérément les inégalités. Un panéliste soutient que l'effet de la mesure pourrait être substantiel. L'impact global calculé par le panel est cependant modéré. Pour trois d'entre eux toutefois, ces sommes sont nettement insuffisantes, comme l'entend ce commentaire : « Des "peanuts", c'est tout, surtout lorsque le gouvernement applique plein de mesures qui consistent à mettre un pied sur la tête des plus pauvres lorsqu'ils essaient de nager. C'est des "peanuts" contre un problème largement amplifié par d'autres actions gouvernementales. »

Mesure #16 : Construction de 3 000 logements sociaux additionnels

Description : Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le gouvernement annonce des investissements de 255 M\$ à partir de 2020-2021 pour la construction de 3 000 logements sociaux, communautaires ou abordables. De ce total, 10 % seront réservés aux personnes itinérantes et à celle ayant des troubles de santé mentale. On retrouve 149 084 unités de ce type au Québec, dont 10 000 avaient déjà été annoncées ou sont en cours de réalisation.

Analyse : Le consensus est très fort autour du fait que cette mesure contribuera à diminuer les inégalités (à l'exception d'un panéliste estimant l'effet nul). Pour l'un d'entre eux, si l'effet est clair, « reste encore à voir comment ces logements seront gérés et où ils seront situés. » Pour un autre, cela reste trop peu et dans longtemps, la construction commençant en 2020. Encore une fois, les avis sur l'ampleur de l'impact sont très dispersés.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
3,1 (1,7)	33% (21,5 %)	1,0	B

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
88%	3%	3%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Mesure #17 : Financement de 27 M\$ pour la future Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Description : Bien que les consultations sur la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2021 ne se soient conclues que récemment, son financement est déjà prévu avec l'octroi de 5,4 M\$ par année. Les détails de la stratégie seront annoncés au cours des prochains mois, mais le budget spécifie ses objectifs, soit de lutter contre les stéréotypes sexistes et sexuels, favoriser la participation à la vie économique, encourager la représentation dans les lieux de pouvoir et faciliter la

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
1,7 (1,3)	32% (29,6 %)	0,5	B+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
75%	19%	0%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.



conciliation travail-famille-études. Pour fins de comparaisons, l'édition 2011-2015 de cette stratégie prévoyait 5,8 M\$ par année¹³.

Analyse : Les avis ici sont partagés entre un effet positif ou nul sur les inégalités. D'emblée, on reconnaît que l'effet potentiel peut être très grand. Cependant, l'ampleur de l'impact est remise en questions : « L'effet risque d'être limité si le gouvernement persiste à considérer que les mesures incitatives sont suffisantes, comme c'est le cas actuellement. » Pour d'autres, le faible impact provient du fait que les montants investis sont bas ou que l'égalité femmes-hommes passe par d'autres vecteurs : « Pendant ce temps, on augmente les tarifs en garderie et l'on ne crée pas de nouvelles places en CPE. Pourtant les CPE ont favorisé l'insertion économique des femmes et la conciliation études-famille. » Plusieurs panélistes soulignent qu'il est difficile de faire une évaluation de la mesure, ne sachant pas comment la stratégie s'articulera.

Mesure #18 : Investissement de 179 M\$ afin de favoriser l'intégration des immigrants au marché du travail

Description : Dans le but de répondre aux besoins de la main-d'œuvre, le budget prévoit 36 M\$ de plus par année pour soutenir l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail. Le gros de ces sommes devrait servir à améliorer l'accès à la francisation par l'augmentation des allocations hebdomadaires aux personnes qui suivent une formation à temps complet et en élargissant l'accès à cette allocation. On veut aussi que les formations des immigrants soient plus facilement reconnues par la mise en place d'un guichet unique pour la reconnaissance des acquis et des compétences. En 2015, le Québec a reçu 49 000 immigrants¹⁴, dont 9 500¹⁵ avaient pour langue maternelle le français.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,9 (1,4)	35% (24,5 %)	1,0	A-
Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.			
Niveau de consensus*			
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif	
97%	0%	0%	
* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.			

Analyse : Ici, la totalité des participants (à l'exception d'une non-réponse) est d'avis que cette mesure devrait réduire les inégalités, arguant que les immigrants sont un groupe vulnérable. L'ampleur de l'impact fait cependant moins consensus, l'écart-type associé en faisant foi. L'un d'entre eux souligne que « les mesures favorisant l'intégration économique des immigrants ont un effet important sur les inégalités, notamment dans une perspective internationale. Les personnes visées sont peu nombreuses, mais leur situation est alarmante. »

¹³ Secrétariat à la condition féminine, « Bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes », Gouvernement du Québec, 2015. En ligne : http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/Bilan_Egalite-2011-15.pdf

¹⁴ Institut de la statistique du Québec, « Immigrants, émigrants et résidents non permanents, Québec, Ontario et Canada, 1951-2017 », Gouvernement du Québec, 2017. En ligne :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/migration/internationales-interprovinciales/602.htm>

¹⁵ Institut de la statistique du Québec, « Immigrants selon la langue maternelle, Québec, 1980-2015 », Gouvernement du Québec, 2017. En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/migration/internationales-interprovinciales/606.htm>



Mesure #19 : Hausse de 40 M\$ du financement annuel pour le milieu autochtones

Description : Le gouvernement annonce 195 M\$ supplémentaires sur cinq ans pour le milieu autochtone. De cette somme, 60 M\$ iront à la création du Plan d'action gouvernemental en matière de développement social autochtone qui touchera l'accès aux services, la sensibilisation aux réalités autochtones, à l'action communautaire et la promotion de la culture. À cela s'ajoutent 135 M\$ pour le Fonds d'initiatives autochtones III qui vise à soutenir le développement économique, les infrastructures et le développement social. La précédente édition de ce plan avait financé plus de 750 projets. C'est plus de 105 000 citoyens autochtones qui seront touchés, pour un montant moyen de près de 2000 \$ par personne.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,9 (1,4)	34% (22,6 %)	1,0	A-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
94%	3%	0%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : À l'exception d'un des panélistes, l'ensemble des participants considère que l'effet de cette mesure diminuera modérément les inégalités. Peu s'entendent cependant sur l'impact qu'elle aura, les notes accordées étant très dispersées. L'un d'entre eux soulignait que « les autochtones sont parmi les plus défavorisés dans notre société. Cette aide est essentielle. » Dans l'ensemble, les panélistes avaient la même analyse que dans le cas des mesures fédérales visant les autochtones (voir mesure #3).

Autres mesures

Les panélistes ont souligné quelques autres mesures des deux budgets qui pourraient avoir un impact sur les inégalités au Québec. L'un d'entre eux mentionne que les déficits auraient tendance à augmenter les inégalités puisque les détenteurs de bons du Trésor (qui financent la dette des gouvernements) « sont partiellement compensés par les revenus associés à ces titres. Cependant, lorsque les taxes augmentent pour rembourser la dette, tout le monde paie plus ou moins également et les pauvres sont affectés ».

Au provincial, deux d'entre eux ont mentionné l'abolition rétroactive de la contribution santé qui « diminuera les inégalités et touchera beaucoup de monde ».

Du côté du fédéral, un panéliste souligne que « le gouvernement Trudeau veut revoir le Code canadien du travail pour faciliter la conciliation travail-famille et veut investir au cours des prochaines années pour créer de nouvelles places en garderie. Ces mesures contribuent à donner plus de marges de manœuvre aux femmes pour concilier le travail à temps plein et les responsabilités familiales. L'impact reste cependant relativement limité à certains secteurs ou provinces. » L'un d'entre eux rappelle « qu'on attend encore des détails sur les investissements promis en infrastructures alors que ceux-ci pourraient avoir un impact sur les inégalités. »



5. Liste des contributeurs au panel d'experts

1. Jules Bélanger, économiste
2. Céline Bellot, professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal et présidente du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
3. Jean-Claude Cloutier, économiste-conseil
4. Marie Connolly, économiste, professeure à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et Fellow au CIRANO
5. François Delorme, économiste et chargé de cours à forfait à l'Université de Sherbrooke
6. Peter Dietsch, économiste et professeur de philosophie à l'Université de Montréal
7. Alexis Gagné, économiste, consultant pour la Fondation Lucie et André Chagnon et cofondateur de l'Institut des générations
8. Jean-Denis Garon, économiste et professeur à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal
9. Vincent Geloso, économiste et chercheur postdoctoral à *Texas Tech University*
10. Antoine Genest-Grégoire, professionnel de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke
11. Luc Godbout, fiscaliste et directeur du département de fiscalité de l'Université de Sherbrooke
12. Mia Homsy, directrice générale de l'Institut du Québec
13. Olivier Jacques, doctorant en science politique à l'Université McGill
14. Marcelin Joanis, économiste, professeur à l'École Polytechnique Montréal et Fellow au CIRANO
15. Simon Langlois, professeur émérite en sociologie à l'Université Laval
16. Pierre Lefebvre, économiste et professeur à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal
17. Paul Makdissi, professeur de science économique à l'Université d'Ottawa
18. Stéphane Moulin, économiste et professeur de sociologie à l'Université de Montréal
19. Mathieu Perron-Dufour, économiste et professeur à l'Université du Québec en Outaouais
20. Louise Potvin, professeure de santé publique à l'Université de Montréal
21. Pierre-Paul Proulx, économiste, professeur honoraire à l'Université de Montréal et membre du



Comité des politiques de l'Association des économistes québécois

22. Amélie Quesnel-Vallée, sociologue de la santé et professeure à l'Université McGill
23. Hicham Raiq, chercheur et chargé de cours au département de sociologie de l'Université de Montréal
24. Marie-France Raynault, médecin et chef du département de santé publique et médecine préventive du CHUM
25. Louis-Philippe Rochon, économiste et professeur à l'Université Laurentienne
26. Yves St-Maurice, économiste-conseil
27. Sonny Scarfone, économiste à l'Institut du Québec et chargé de cours à HEC Montréal
28. Mario Seccareccia, professeur de science économique à l'Université d'Ottawa
29. Cécile Van de Velde, professeure au département de sociologie de l'Université de Montréal
30. Axel van den Berg, professeur au département de sociologie de l'Université McGill
31. Nom confidentiel (souhaite rester anonyme), gestionnaire au Gouvernement du Canada
32. Nom confidentiel (souhaite rester anonyme), gestionnaire au Gouvernement du Canada

